FFR
LIGUE RÉGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Saint-Herblain, le17/03/2019.

Ligue Régionale de rugby des Pays de la Loire
7, Bd du Val de Chézine
44800 SAINT-HERBLAIN

Compte-rendu du Comité Directeur du 16 Mars 2019 à Clisson

Présents : Amossé H, Camus A, Colas D, Collet O, Combeau B, Coquelet D, Desnos J, Diez J-J, Gerbe-Gavini M, Legoubé J, Lemaire J-P, Lemaitre B, Quintin J-Y, Dugand G, Dumais J-L, Levacher B, Gade S.
Absents excusés : Careil J, Griffon D, Heude T, Marchand M, Martin G, Marzin D, Coquelet F, Herpin P, Favori J-F
Absents : ~~Guermonprez A, Guiraud-Toti L, Orrière P~~, Roux L.
Invités : Président et secrétaires du SAC Clisson

Le président Dominique Coquelet ouvre la séance à 9h10.

Informations du Président.

1. + Rappel des derniers contacts et entretiens avec la FFR au sujet des retards de paiement concernant la mise à disposition de T. Picard et de la mise en place des CTC. La régularisation financière a été faite cette semaine. Par ailleurs, la convention « Dispositif cadre pour les emplois a été signé pour une durée de 4 années (8 postes de CTC). Ce dispositif cadre précise les modalités pratiques concernant les flux financiers venant de la FFR vers la Ligue et le fait que l Ligue prend à sa charge les frais connexes des emplois CTC et CTL. Le différentiel entre les avances de salaires FFR et les coûts engagés par la Ligue sera effectué prochainement (160 000 € au 31/03/2019).. Ce dispositif cadre précise également que désormais un semestre du coût des salaires chargés sera fait versé 15 jours avant le début du semestre.

2. Il y aura modification des contrats de travail des CTC dans les semaines à venir car le contrat CTC a fait l'objet d'une étude juridique par la FFR et certaines clauses sont modifiées. Par ailleurs, il est sera fait application de la convention collective du Sport, les salariés (CTC –groupe 6) bénéficieront du passage au groupe 7 après deux années d'ancienneté dans le dit groupe.

3. Journée des Ambassadeurs à Nantes les 27 et 28 Mars. Flavie est en charge du dossier sur la communication et l'organisation pratique. Action le Mercredi après-midi au Stade Pascal Laporte.

4. Congrès FFR : Après les différentes rencontres et échanges la préparation du Congrès avance, mais pas forcément à « l'avantage de la Ligue ». Sentiment que ce nous proposons n'est pas pris en compte par la représentante de la FFR en charge du dossier. Pas question de ne servir que « de fournisseur » de bénévoles. Difficulté à faire valider le principe d'échange avec les partenaires de la Ligue. Demande d'un véritable cahier des charges auprès de la FFR.

5. Complément d'informations apporté par J-J Diez qui regrette le manque d'écoute de la personne en charge du dossier à la FFR. Pour autant les démarches sont faîtes en matière de préparation de tout ce que la Ligue pourra proposer. Beaucoup de questions sans réponse à cette heure, en matière d'organisation et de « prestations » possibles par la Ligue, ainsi que sur la soirée Bodéga.

6. Information sur candidature des Pays de la Loire (soutenue par les Ligues voisines) pour accueillir un match de l'équipe de France féminine en 2020 au MMArena du Mans. Discussions en cours. Rencontre à venir avec les responsables du MMArena le 26 Mars. Le dossier doit être déposé pour le 31 mars 2019. Le Comité Directeur FFR se prononcera le 10 mai sur les sites retenus.

7. Situation du CROS (Comité Régional Olympique et Sportif) en évolution. Suite à la démission du président (en Janvier) le CROS procédera à une nouvelle élection lors de son AG en Mars. Anne Cordier est proposée par le Conseil d'Administration du CROS.

8. CNDS 2019 : La FFR a déposé sa candidature comme Fédération « expérimentale » dans le cadre de la nouvelle gouvernance du Sport, qui prévoit que ce soit les Fédérations qui soient têtes de pont pour recevoir l'enveloppe CNDS global qui devra être redistribuée vers les Ligues, CoDépartementaux et les clubs. D'ici le 02/04, nous serons si cette candidature est retenue. Ce nouveau dispositif prévoit que la Fédération définisse les modalités d'attribution selon des critères précis qui devraient être validés prochainement. Sans doute que les Ligues et CD se verront à instruire les demandes.

 La campagne est lancée pour les demandes d'emplois CNDS, les dossiers sont à déposer pour le 03 mai après avis circonstancié de la Ligue. Le mode de financement des emplois CNDS est basé des contrats de deux ans seulement, à raison de 12 000 euros par an.

Présentation et validation du Plan d'Orientations Stratégiques

9. Présentation dynamique par S. Gadé avec retour sur le travail de statistique effectué par les deux étudiants STAPS qui ont effectué un stage à la Ligue.

10. Information donnée sur le retrait de L. Toti et sa décision de démission, suite aux difficultés rencontrées pour l'élaboration du dossier.

11. Validation par le Comité Directeur des grands axes du POS et explication de la démarche avec présentation d'une fiche pratique. ***(Vote unanime du Comité Directeur en faveur du POS.)***

12. Les fiches vont être écrites par les techniciens en charge du dossier et les élus qui suivent le POS. Retour de ces fiches vers responsables de Pôles dans la semaine et validation/corrections dans la foulée.

13. Ecriture finale dans la dernière semaine de Mars pour validation finale du document et envoi à la FFR (date limite d'envoi : 2 Avril)

14. Reconnaissance par les membres du CODIR de la qualité du travail fourni. Proposition du Président de remercier les deux stagiaires en leur offrant des places pour la finale du TOP 14, et prise en charge des frais de transport. ***(Accord du Comité Directeur)***

Pôle épreuves et compétitions

15. J. Legoubé fait retour de la réunion avec les collègues du Grand Ouest (début Mars) au cours de laquelle les élus bretons n'ont pas donné suite à la proposition des Pays de la Loire d'organiser un championnat commun en Honneur (Avec réserves).

16. Cette décision va entraîner des modifications dans la prévision de ce qui sera proposé aux clubs ligériens pour la prochaine saison sportive. Des clubs (Rezé, XV Erdre) ont officiellement fait part de leurs inquiétudes et même proposé des options d'organisation. En l'état, les clubs de série sont fortement sollicités pour donner leurs avis auprès de la Commission des épreuves, par le biais de J. Legoubé ou H. Amossé. Le responsable du pôle compétitions enverra un courrier à l'ensemble des clubs dans la semaine du 18 au 23 Mars.

17. Autre point d'information portant sur la réforme des phases finales des championnats FFR... J. Legoubé présente au CODIR les futures conditions de qualification de nos clubs. Les Ligues ayant majoritairement validé auprès de la FFR leur accord pour les Championnat FFR débutent au stade des 1/8° finales, le nombre des clubs qualifiés va sérieusement diminuer à compter de la saison 2019/2020. Une organisation « Grand Ouest » aurait pu garantir plusieurs qualifiés... Cela ne sera pas le cas, et il convient de valoriser rapidement une logique de titre « Grand Ouest » en profitant du gain de deux à trois journées en fin de saison.

18. Dernier point abordé : la situation du RC Le Mans, susceptible de participer aux deux finales régionales (Honneur et Réserves d'Honneur). Après information des membres sur les règlements généraux FFR, il

est proposé, si le club du Mans était confronté à cette situation, la prise en charge financière du déplacement d'une des deux équipes, à hauteur de 800 €. ***(Accord unanime du Comité Directeur.)***

Communication des Responsables de Pôles

19. Bernard Combeau (Cohésion sociale) fait état de deux dossiers importants. Le premier concerne l'appel à projets de la FFR sur le thème du « rugby social club » qu'il se propose d'accompagner auprès des clubs ou CD intéressés. Les dossiers doivent être validés par la Ligue et envoyés à la FFR début Avril. Cela concerne les actions liées aux politiques des Quartiers, des zones rurales à revitaliser, du sport santé et de la pratique féminine.

20. Autre information : le nombre d'agrément « Services Civiques » de la FFR va diminuer pour l'année prochaine. L'attention des clubs est attirée pour finaliser rapidement les dossiers possibles

21. Jean-Pierre Lemaire (Sélections) informe le CODIR des derniers résultats de sélections « Pays de la Loire » qui sont positifs chez les M15 et F15 (ex tournoi LLOZA). Il indique les prochaines échéances, notamment celles concernant les M18 qui participent au Tournoi de l'Amicale des VI Nations.

22. Il rappelle également que seuls les frais de transport relatifs aux matchs de sélections sont remboursés aux clubs et/ou CD qui engagent les frais.

23. J-P Lemaire rappelle les obligations des clubs en matière de sécurité des stades et du public qui ne sont pas appliquées de façon optimale par les clubs des Pays de la Loire. Il demande qu'un courrier soit adressé et qu'à terme une formation soit faite aux responsables « sécurité » des clubs.

24. Il demande également une clarification des responsabilités en matière de sélections pilotées par le Grand Ouest. Un échange avec la Ligue support (Bretagne) sera fait.

25. Ecoles de rugby : Lecture faite par le secrétaire des informations données par J. Careil. Elles seront annexées au compte-rendu de ce CODIR.

26. Rugby féminin (JL Dumais) : bonne tenue des clubs ou RAS ligériens dans les compétitions F18 et F+18, plusieurs clubs sont en passe d'être qualifiés pour les finales Grand Ouest. Rappel des finales régionales féminines à Clisson (le 28 Avril 2019) en présence de Didier Retière (DTN).

27. Information donnée sur le Challenge Orange Féminin, phase Grand Ouest avec déjà 14 équipes ou clubs inscrits. Cette journée se déroulera à la Ferté Bernard, le 30 Mars 2019. JL Dumais souhaite qu'un(e) élu(e) soit rapidement investi de la gestion du rugby féminin sur la Ligue.

28. Rugby à 5 : O. Collet donne les dernières informations sur le rugby à 5 … Organisation des derniers plateaux, manque d'homogénéité des lieux de pratique, difficulté à « centrer les plateaux géographiquement » et informe que les finales régionales se dérouleront le 28 Avril. Deux clubs étant candidats pour accueillir ces finales (St Nazaire et Sablé/Sarthe) un vote est demandé. **Le CODIR valide la candidature de Sablé/Sarthe**, sous réserves de sa capacité organisationnelle.

Informations administratives (Secrétariat Général)

29. Rappel des obligations des clubs en matière d'accueil de club étranger ou de voyages « rugby » à l'étranger. La Ligue a envoyé à tous les clubs un formulaire pour ce type d'évènement. *Certains clubs ne respectent pas la demande d'autorisation et engagent leur responsabilité.*

30. Information concernant la création en cours d'un nouveau club nantais, situé dans le quartier St Félix. La demande d'affiliation est en préparation, et ce club souhaiterait s'engager en compétition dès la saison 2019/2020. Nom de l'association : ***Falc'hun Barr-Ammzer Rugby Club Nantes*** (Président : Louis Amaury Couchourel).

31. CD 53 : Réunion prévue le 28 Mars pour reconstituer l'équipe en charge de la gestion du CD

32. **Dossier « Chapelle/Erdre »** : Suite à la rencontre des responsables FFR à Marcoussis, le dossier a été « validé par principe » par la FFR. Reste à finaliser avec la Mairie le meilleur mode opératoire pour le montage juridique du dossier. Un point d'avancement sera fait à chaque étape importante.

33. **Membres démissionnaires** : Lors de ce CODIR, un état des différentes démissions a été fait. La prise en compte des démissions récentes d'Alexandra Guermonprez et Laure Toti ont été enregistrées par le CODIR, de même celle de Laurence Roux est actée compte-tenu de son absence. Il en ressort que sur 24 membres titulaires, 5 doivent être remplacés lors de la prochaine AG de la Ligue, prévue le 25 Mai prochain. Un appel à candidatures sera envoyé à tous les clubs fin Mars. Les candidatures doivent parvenir à la Ligue 20 jours avant l'AG. Une obligation est faite à la Ligue : sur les cinq membres à élire, trois devront être des femmes, conformément aux statuts et Règlement Intérieur de la Ligue.

34. **Demande de modification des Règlements Généraux FFR** : Les clubs ont jusqu'à la fin Mars pour envoyer leurs souhaits de modification des Titres IV à X.

35. **Rappel du nouveau n° de SIRET de la Ligue** : SIREN 838 082 303 - SIRET 838 082 303 00028 – Catégorie juridique : 9220 « Association déclarée » - APE 9312Z

36. **Commission « Installations sportives »** : actuellement un travail important de mise à jour est en cours. Un document à destination des clubs est en préparation et sera présenté lors de la venue prochaine du Président de la Commission Fédérale, en Mai prochain à Nantes.

37. **Dérogations des clubs de Fédérale pour leur école de rugby** : à la date du 31 Janvier 2019, aucun club des Pays de la Loire n'a sollicité de dérogation (c'est plutôt « bon signe »).

38. **Dernière information au sujet du « concours arbitrage »** : Dossier délicat à gérer. Le DLA (Directeur de ligue de l'arbitrage) nous indique la tenue d'un concours d'arbitrage qui se tiendra dans les locaux du Stade Nantais le Samedi 23 Mars et destiné aux M14 (équipes de 4). Le Secrétariat Général n'a été destinataire d'aucun document visant à informer l'ensemble des clubs et encore moins de l'envoi de convocation... Risque évident de contentieux... A suivre.

L'ordre du jour étant épuisé à 13h00, le président clôt le Comité Directeur et remercie les dirigeants du SAC Clisson pour leur accueil. Un buffet est ensuite proposé aux membres du CODIR.

Fait le 19 Mars 2019,

Bernard LEMAITRE
Secrétaire Général

Dominique COQUELET
Président

Fédération Française de Rugby
Ligue Régionale Pays de La Loire
7 bd du Val de Chézine
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. 02 51 83 77 77 - Fax 02 51 83 14 50

SOCIETE GENERALE
RUGBY PAYS DE LA LOIRE
FFR